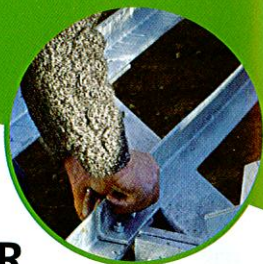


# 5 étapes clés pour RÉUSSIR



## 1 S'INFORMER

Accueil Création d'Entreprise  
Réunions « Futur Artisan »

## 2 SE FORMER

Stage de Préparation  
à l'Installation

## 3 PRENDRE CONSEIL

Rendez-vous  
individuels

## 4 SE DÉCLARER

Centre de Formalités  
des Entreprises (CFE)

## 5 S'ENTOURER

Les services  
de la Chambre  
de Métiers  
et de l'Artisanat



### ACCUEIL CRÉATION D'ENTREPRISE

04 79 69 94 19

creation@cma-chambery.fr

### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SAVOIE

Siège :  
7, rue Ronde  
73024 CHAMBERY Cedex  
04 79 69 94 00

Antenne :  
45, avenue Jean Jaurès  
BP 20007  
73201 ALBERTVILLE Cedex  
04 79 32 18 10

Retrouvez nous sur :  
[www.cma-chambery.fr](http://www.cma-chambery.fr)



# DEVENIR CHEF D'ENTREPRISE artisanale

Toutes les ressources sont là...





# CRÉER ou REPRENDRE :



la Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagne votre projet d'entreprise artisanale

## 1 Vous ENVISAGEZ une création ou une reprise d'entreprise...

Contactez l'Accueil Création d'Entreprise pour obtenir les premiers renseignements

- L'activité envisagée relève-t-elle bien du secteur de l'artisanat ?
- Votre métier nécessite-t-il une qualification professionnelle ?
- Devez-vous suivre le stage obligatoire de préparation à l'installation ?
- Votre activité d'Auto-Entrepreneur nécessite-t-elle des démarches spécifiques ?

**Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**

Participez à l'une de nos réunions « Futur Artisan » pour compléter votre information

- Quelles sont les démarches à effectuer ?
- Dans quel environnement juridique, fiscal et social vais-je évoluer ?
- Quelles aides puis-je solliciter ?
- Quelles informations utiles pour votre activité d'Auto-Entrepreneur .

**Le vendredi matin de 9H00 à 12H00 à Chambéry et Albertville, gratuit et sans inscription, présence requise 3 heures.**

## 2 Vous vous FORMEZ pour réussir votre projet

Le Stage obligatoire de Préparation à l'Installation

Il a pour but de vous aider à :

- Définir une stratégie commerciale en adéquation avec votre marché
- Choisir la forme juridique adaptée à votre projet
- Connaître votre future protection sociale
- Vérifier la rentabilité et élaborer votre prévisionnel d'activité

**Modalités d'inscription, coûts, délais : renseignez-vous auprès de l'Accueil Création d'Entreprise**



## 3 Vous prenez CONSEIL

Bénéficiez d'entretiens individualisés (sur rendez-vous) auprès de nos conseillers dans les domaines suivants : commercial, juridique, fiscal, social, embauche, réglementation, aides à la création, ...

## 4 Vous DÉCLAREZ votre entreprise

Auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

Le CFE se charge d'informer les différents organismes dont vous dépendez.

Il est votre **interlocuteur unique** en matière d'immatriculation, de modifications ou de radiation éventuelles.

**En cas d'activité principale :** Les entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime Auto-Entrepreneur doivent s'immatriculer au CFE.

**Sur rendez-vous, à prendre dans le mois qui précède la date de début de votre activité**

## 5 Vous êtes chef d'ENTREPRISE ARTISANALE

Pour pérenniser votre entreprise ne restez pas seul ! Nos conseillers vous accompagnent en fonction de vos besoins : diagnostic d'entreprise, suivi personnalisé, mise en réseau avec des experts, formations sur mesure, ...

